

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 22 Absents : 07  
Suffrages exprimés : 25

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2022/06 du 27 juin 2022

**D. 2022/06-02 – INSTITUTIONS – Décisions du Maire**

L'an deux mil vingt deux, le vingt sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison de la Culture, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

**Présents** : ABAD-LAHIRLE Nadine, ALIS Laure, ALONSO Christophe, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, LEPEE Guillaume, MARCONIS Monique, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents** : BALLAND Sandrine, MOINE Magali.

**Absents excusés** : SEGALA Patricia, MARCONIS Monique.

**Pouvoirs** : TORNOS Muriel à ABAD-LAHIRLE Nadine, MARROT Cora à VERDEAU-BORNE Sébastien, CASSAGNE Joël à LE GAC Valérie.

*Les conseillers ont été convoqués le 16 juin 2022 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.*

M. DUSSART est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération D. 2020/02-03 – Institutions – Délégation permanente à la Maire - en date du 18 février 2022,

Madame la Maire informe le Conseil qu'elle a pris les décisions suivantes :

**DC 2022 06 01- Finances - Plan de financement Projet travaux mairie - Subvention  
DC 2022 06 02 - FINANCES – Tarifs scolaires et périscolaires - Augmentation**

Considérant que les tarifs n'ont pas évolué tandis que les dépenses de fonctionnement conséquentes de l'accroissement des usagers et du contexte national ont continué à progresser fortement, les tarifs des services périscolaires et extrascolaires sont augmentés de 2,5 % à compter du 8 juillet 2022.

Le Conseil en prend acte.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.*

*Pour extrait conforme, le 28/06/2022*

*Au registre sont les signatures*

La Maire,



**Sandrine SIGAL**

